



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

**Concours :**

### **EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)**

**Section Techni-verriers**

**Session 2014**

**Rapport de jury présenté par :**  
**Madame Sophia CZERNIC**  
**Inspectrice de l'Éducation nationale**

**Présidente de jury**

## *Table des matières*

1. Composition du jury	3
2. Statistiques	3
3. Remarques générales	4
4. Définition de l'épreuve	4
5. Commentaire sur l'épreuve	5
6. Commentaires sur la prestation orale	6

## 1. Composition du jury

---

**Présidente :**

Sophia CZERNIC, Inspectrice de l'éducation nationale

**Membres de jury :**

BOCHARD Éric, Professeur

CROCFER Serge, Professeur

FAVOREL Guy, Inspecteur de l'éducation nationale

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 11 au 13 mars au Lycée des métiers, du bâtiment et de la topographie, René Caillié à Marseille (Bouche du Rhône). Les membres du jury remercient tout le personnel de l'établissement, le chef d'établissement, le chef de travaux, pour la qualité d'accueil et d'organisation de ce concours.

## 2. Résultats de l'examen public

Inscrits	Nombre de postes	Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP	Présents à l'épreuve d'admission	Admis sur la liste principale	Admis sur liste complémentaire
7	5	7	7	5	0

<b>Moyenne obtenue par le premier candidat admis sur liste principale</b>	<b>17,7</b>
<b>Moyenne obtenue par le dernier candidat admis sur liste principale</b>	<b>9,5</b>
<b>Moyenne obtenue par le candidat admis sur liste principale</b>	<b>13,50</b>

### 3. Remarques générales

---

Ce concours nécessite de la part des candidats :

- une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur métier ;
- une maîtrise des différents référentiels de la filière, en effet la réussite à ce concours peut conduire le candidat à enseigner à différents niveaux de formation (CAP, Bac professionnel) ;
- une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un EPLE et d'une académie ;
- une préparation rigoureuse à cette épreuve d'admission au cours de laquelle le candidat sera amené à démontrer ses connaissances pédagogiques et didactiques et au cours de laquelle le jury attend de la part des candidats une posture de cadre de la fonction publique.

### 4. Définition de l'épreuve

---

***Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. (Extrait de l'annexe 2-2 du BO n°47 du 20 décembre 2012)***

*... /Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'enseignement durant les différentes étapes de son parcours professionnel.*

*Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, l'expérience qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.*

*Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes/ ...*

#### a) Première partie de l'épreuve : orale

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

*Durée de la première partie : trente minutes (présentation 10 minutes, entretien 20 minutes).*

## b) **Seconde partie de l'épreuve** :orale

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation (30 minutes). L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité (EPL, académie...). Le jury apprécie un exposé clair et structuré, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de chaque élève.

*Durée de la seconde partie : trente minute (exposé : dix minutes, entretien, 20 minutes).*

## 5. Commentaires sur l'épreuve

---

### a) **Première partie de l'épreuve**

*Contenu des dossiers de RAEP :*

A la lecture des dossiers, le jury a constaté le respect du cahier des charges défini par le bulletin officiel, par l'ensemble des candidats. De plus, un effort particulier a été apporté à l'orthographe ainsi qu'à la syntaxe.

La majorité des candidats a suivi un cursus (formation ou expérience professionnelle) leur permettant d'acquérir des compétences du domaine du Techni-verriers. De ce fait, les présentations pédagogiques proposées sont en adéquation avec la spécialité du concours.

Le jury rappelle que l'élaboration du RAEP est un acte personnel et doit présenter des contenus propres au parcours du candidat.

**Dans les deux premières pages** du RAEP, le jury souhaite disposer de manière synthétique, d'éléments permettant de retracer rapidement le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat. Il serait souhaitable que ces éléments soient mis en relation avec le référentiel métier de l'enseignant.

**Dans l'analyse pédagogique** du RAEP, le jury a souvent observé une présentation succincte d'une séquence pédagogique sans aucune réflexion globale sur le cycle de formation. Il est recommandé que cette séquence soit située dans une stratégie pédagogique avec une planification sur le cycle de formation. De plus, les dossiers techniques, les ouvrages ou encore les activités proposés doivent correspondre au niveau de formation donné (CAP ou bac professionnel).

La majorité des séquences présentées est issue d'une situation professionnelle, liste un certain nombre de compétences mais n'indique pas clairement les objectifs attendus ni les critères d'évaluation. Il est fortement recommandé que l'activité proposée aux

élèves dans le cadre de cette séquence et/ou séance s'appuie sur l'utilisation des TICE, y compris les logiciels utilisés par le milieu professionnel.

Le jury encourage les candidats à développer des séquences pédagogiques en lien avec le domaine de la préparation à la réalisation et/ou de la mise en œuvre et de ne pas se limiter à des séances pratiques en atelier.

Le jury regrette que la prise en compte de la diversité des élèves ou encore l'organisation du groupe-classe soit peu abordée.

#### *Présentation orale du RAEP :*

Le temps de dix minutes, alloué au candidat, n'est pas toujours utilisé dans son intégralité et nécessite une intervention préparée. L'exposé ne doit pas se limiter à une seule lecture du dossier. Peu de candidat développe l'analyse pédagogique, se limitant à la présentation de leur parcours professionnel. Cette analyse doit s'appuyer sur une réelle réflexion des pratiques pédagogiques. Les évaluations proposées doivent être étayées par des indicateurs précis.

*NOTA : Un ordinateur permettant d'utiliser les logiciels de bureautique et un vidéoprojecteur est mis à disposition des candidats. La présentation du dossier s'appuyant sur un support vidéo projeté est préconisée.*

#### **b) seconde partie de l'épreuve :**

Le sujet est remis au candidat dès le début de l'épreuve, qui dispose de 30 minutes pour élaborer les éléments de réponse à la question posée. Un poste informatique avec les outils de bureautique courants est mis à disposition.

Le jury recommande aux candidats de bien appréhender la question posée, d'aller à l'essentiel en donnant les grands axes pédagogiques du sujet traité tout en précisant les éléments pédagogiques utilisés (TICE, expérimentation,...).

Le jury a relevé les points suivants :

- la connaissance des différentes modalités d'évaluation de certification est approximative chez certains candidats ;
- les textes réglementaires en vigueur de la profession sont méconnus ; cette veille technologique et normative est essentielle et ne peut être dissociée de leur enseignement ;
- les nouveaux dispositifs liés à la rénovation de la voie professionnelle (AP, EGLS...) et de manière générale la connaissance du fonctionnement d'un EPLE sont ignorés ;
- une mauvaise gestion du temps imparti à l'épreuve.

## **6. Commentaires sur la prestation orale**

---

Le jury attend des candidats, lors de la prestation orale :

- une capacité à communiquer une idée oralement de manière claire et synthétique ;
- La maîtrise de la langue française, compétence incontournable, attendue de tout professeur ;
- une bonne gestion du temps imparti.